

SOMMAIRE

Actualités

- Proposition de loi visant à renforcer la parité à l'échelle locale
- Place aux femmes dans les institutions européennes
- à propos du G7
- Préparation Pékin +25 : Analyse et commentaires d'*Elles aussi* sur le rapport de la France

Actions

Elections municipales et communautaires de 2020 :

- Plan d'action d'*Elles aussi*, son Appel 2020
- des rencontres citoyennes dans les territoires

Femmes célèbres

Disparition de Toni Morrison, un regard sur le racisme et l'étranger

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS
Tel. 01 40 62 65 00
www.ellesaussi.org
ellesaussi@orange.fr



Editorial

Citoyennes aujourd'hui, maires demain !

Elles aussi lance dès septembre, son plan d'action « **citoyennes aujourd'hui, maires demain** ». De nombreuses rencontres publiques ou inter-associatives et des ateliers thématiques à la demande vont se multiplier durant ce deuxième semestre 2019 dans les territoires. Leur finalité : inciter les femmes à se présenter aux élections locales de 2020 et les soutenir dans leur engagement par des séances de formation, en partenariat avec des organismes dédiés à la formation des élu·e·s. Ces rencontres vont s'organiser avec l'appui des délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité. C'est par de nombreux témoignages d'élues qu'*Elles aussi* veut concrétiser une pédagogie de l'engagement des femmes à la prise de responsabilités politiques et en finir avec les 16% de femmes maires !

Côté institutionnel, durant le premier semestre 2019, *Elle aussi* a poursuivi son travail auprès des délégations aux droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour faire voter de nouvelles législations en matière de parité.

A ce jour, la proposition parlementaire déposée par la présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale en mars n'a fait l'objet d'aucun débat parlementaire. Une immense déception pour toutes celles qui espéraient de nouvelles règles de modes de scrutin municipal et communautaire ! C'est enfin du côté des institutions européennes, que les attentes de parité des citoyennes ont trouvé un écho : une présidente à la commission européenne paritaire et une gouverneure à la banque centrale européenne. Autre sujet de satisfaction, cet été : un G7 attaché à l'égalité femmes- hommes. Peut-on espérer de voir bientôt les Etats garantir le financement nécessaire à la mise en œuvre des lois, de leur suivi ? En particulier peut-on espérer une égalité complète entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques ?

Elles aussi, membre du Haut Conseil à l'Égalité va œuvrer dans la commission parité dans les mois à venir, afin de faire progresser l'argumentation en faveur d'une juste représentation des femmes dans les institutions politiques locales et nationales. Nous formulons le vœu que la parité soit effective aux prochaines échéances législatives et locales !

Nous ne pouvons terminer sans dénoncer le nombre de féminicides dans notre pays. Combien de temps faudra-t-il encore pour enrayer ce fléau ? Nous attendons du Grenelle des violences faites aux femmes, des mesures de protection sans précédent pour elles et leurs enfants, et enfin l'application d'une législation efficace. Autrement dit : tolérance zéro !

Nous souhaitons à toutes une motivante préparation à leur engagement public pour 2020.

Reine Lépinay, co-présidente

Une proposition de loi « *visant à renforcer la parité à l'échelle locale* »

Le 20 mars 2019, la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, présidée par Marie-Pierre Rixain, a déposé une proposition de loi « *pour plus de parité à l'échelle locale* ».



Dans les territoires la parité entre stagnation et progrès

Il y eut certes, grâce aux lois, des progrès ces vingt dernières années : conseils et exécutifs sont quasi paritaires dans les communes de 1000 habitants et plus, les départements et régions.

Mais

Nos enquêtes (en 2015 et 2017), comme celles du HCE (rapports 2017 et 2018), donnent les chiffres de la sous-représentation flagrante des femmes et du fort déficit démocratique dans les instances locales :

- pas de parité dans les communes de moins de 1000 habitants (72% des communes) : 35% de conseillères et 20% d'adjointes seulement
- pas de parité dans les intercommunalités qui pilotent le développement économique et humain des territoires : 31% de femmes dans les conseils communautaires et 18% dans les exécutifs, avec 14% de ces derniers exclusivement masculins
- seulement 16% de femmes maires, 28% de premières adjointes, 8% de présidentes d'intercommunalités.

Des avancées enfin envisagées

Cette proposition de loi n°1774 présente des avancées importantes :

1. Un scrutin de liste paritaire avec alternance pour toutes les communes (Article 1). C'est une nouveauté pour les communes de moins de 1000 habitants utilisant un scrutin sans contrainte paritaire et lieux de sous-représentation des femmes.

Il s'agit de l'alignement des règles paritaires aux communes de moins de 1000 habitant·e·s.

Pourquoi les communes de moins de 1000 habitants seraient-elles soumises à des lois différentes dans la République ? La remarque et la critique, entendues depuis la première loi de juin 2000, « on ne trouvera pas de femmes pour des listes paritaires » n'est pas justifiée. On a toujours trouvé des femmes, avec des compétences qui furent ensuite reconnues et utilisées après l'élection.

2. Les exécutifs de collectivités locales dont les membres sont élus par un scrutin de liste paritaire, sont paritaires par alternance ; président ou maire et 1er vice-président ou 1er adjoint doivent être de sexes différents (Article 2)
Cela s'appliquera donc à toutes les communes.

3. Dans les intercommunalités : président et premier vice-président doivent être de sexes différents (Article 2).
Mais il n'a pas été envisagé de contrainte paritaire pour ces exécutifs où les femmes sont particulièrement sous-représentées.

Nous soutenons l'avancée législative portée par cette proposition de loi

- Elle correspond à la demande d'égalité entre les sexes dans la société actuelle et aux nouvelles aspirations sociétales. Les femmes sont légitimes partout. Dans toutes les instances locales, leurs compétences sont une richesse pour la collectivité et ne peuvent pas être oubliées !

- Cette loi, relative aux petites communes et n'imposant que l'alternance présidence-vice présidence sur les conseils des intercommunalités et leurs exécutifs, est une nécessité minimale. Nous héritons d'une longue histoire française d'exclusion des femmes de la citoyenneté. C'est grâce aux lois que des progrès ont été accomplis, ces 20 dernières années, malgré résistances et conservatismes ; sans loi, il n'y a pas d'avancée significative pour la parité.

Mais des avancées en attente et immobilisme

Depuis le dépôt de cette proposition en mars 2019 (six mois !), aucun projet de loi présenté et mis en examen auprès du Parlement, aucune trace du sujet de la parité dans les projets de loi sur la vie locale et/ou nos institutions !

Pourquoi ne pas inclure cette proposition de loi dans le projet de loi « Engagement et proximité » ?

Ce projet de loi du ministre Sébastien Lecornu s'intéresse aux conditions d'exercice du mandat dans les communes et envisage de « revaloriser le bloc communal (communes et intercommunalités) et le remettre au cœur de notre démocratie ». Il aborde des questions relatives au statut de l'élu-e local-e (formation, indemnités, protection fonctionnelle) « alors qu'attirer de nouvelles personnes à l'engagement devient nécessaire ».

Pourquoi alors silence et immobilisme vis-à-vis de l'engagement citoyen des femmes, de la légitimité des femmes et de la parité ? Interrogations et impatience sont légitimes dans le cadre de l'égalité f/h, grande cause nationale.

Dans un communiqué de presse de janvier 2019, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités, l'Assemblée des communautés de France, Villes de France, l'Association des petites villes de France et France urbaine (la quasi-totalité des associations concernées) avec le Haut Conseil à l'Égalité demandent ces avancées et « appellent les parlementaires à déposer une proposition de loi dans les plus brefs délais » en ajoutant « Les prochaines élections municipales et communautaires se tiendront en 2020. Le calendrier nous oblige à agir rapidement, afin de débattre de cette question, exigence d'égalité, de justice et de démocratie » .

Elles aussi rappelle l'urgence du calendrier et la nécessité démocratique du vote de cette loi pour application aux élections communales et intercommunales de mars 2020.

Danièle Bouchoule, co-présidente



Actualités

Place aux femmes dans les instances de l'Union Européenne

Elles aussi s'en réjouit !



C'est le résultat croisé d'une volonté politique et du travail des associations féministes pour que l'Europe montre l'exemple en termes de parité dans la prise de décision dans ses instances.

40% de femmes députées au **Parlement européen** (37% en 2014), c'est au-dessus de la moyenne des parlements nationaux et la délégation française est paritaire (42% en 2014).

Huit vice-présidentes sur quatorze ; des commissions et sous-commissions présidées à parité par des femmes (11 sur 22). Une vice-présidente française à la commission « droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen (FEMM) », Gwendoline Delbos-Corfield, alors que la France avait déserté cette commission dans la dernière mandature.

Une première femme présidente de la **Commission européenne**, Ursula von der Leyen, une première femme à la tête de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde.

Une prochaine commission paritaire avec 13 femmes et 14 hommes, dont une commissaire chargée de l'égalité, la maltaise Héléna Dalli. Elles n'étaient que 9 femmes dans la précédente commission et pas de commissaire dédié à l'égalité.

Des réels progrès en termes de démocratie paritaire et un signal fort aux Etats membres de l'Union européenne pour qu'ils agissent afin que les femmes puissent prendre toute leur place dans leur Parlement et leur gouvernance.

Des attentes à la hauteur de ces progrès.

En raison des menaces qui pèsent sur les droits fondamentaux des femmes, nous attendons une véritable stratégie 2019-2024 à l'égalité femmes-hommes, qui engage les institutions dans leur mise en œuvre associée avec des ressources budgétaires conséquentes pour une mise en œuvre efficace.

Nous demandons ainsi:

Que soient approfondis les droits fondamentaux tels qu'inscrits dans la Charte européenne

- Les femmes renouvellent les générations, nécessité vitale pour l'Europe, pour sa prospérité économique et son équilibre démographique. A l'heure où le Conseil de l'Europe sonne l'alerte sur la régression des *droits sexuels et reproductifs*, il est temps d'inscrire qu'elles ont la liberté de maîtriser leur fécondité et les moyens de cette liberté : accès libre à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse dans de bonnes conditions médicales.
- Face à la montée de régimes autoritaires et liberticides et aux pressions de lobbies religieux, il est temps de proposer une laïcité qui prenne en compte l'égalité femme-homme et offre les moyens de résister aux fondamentalismes et aux traditions culturelles aliénantes et discriminantes pour les femmes.

Que soient poursuivies et soutenues les actions qui favorisent indépendance et autonomie des femmes

- Les actions pour l'indépendance économique : éducation, orientation professionnelle, égalité de salaires, accueil de la petite enfance, et équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Les actions pour lutter contre les violences faites aux femmes, et notamment entraîner les Etats les plus traditionalistes largement touchés par ce fléau

Que soit mise en œuvre la « clause de l'Européenne la plus favorisée »

- Aux inégalités entre femmes et hommes s'ajoutent les inégalités entre citoyennes européennes en matière de droits : aboutir à une harmonisation par le haut des droits des femmes dans tous les domaines

Que cette nouvelle législature se fasse remarquer par une forte avancée pour l'égalité femmes-hommes !

Armelle Danet, vice-présidente



A propos du G7 – Biarritz 2019

Depuis 1975, les états du G7 (surnommé quelquefois « le club des riches ») se réunissent une fois par an pour échanger de manière informelle sur des sujets d'actualité et réfléchir à des actions communes. Au groupe des 7 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume Uni), d'autres États peuvent se joindre ponctuellement et l'Union européenne est régulièrement associée. Chaque année, la présidence est assurée par l'un des 7 états, qui fournit les moyens nécessaires pour les travaux du groupe et définit les grandes orientations.

2018 : L'égalité entre les femmes et les hommes entre au programme

L'année dernière, le Canada a innové en intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes, comme une question transversale à toutes les thématiques traitées. Il était temps, alors que toutes les grandes conférences internationales organisées par l'ONU depuis Mexico en 1975 jusqu'à l'adoption en 2015 du *Programme de développement durable pour 2030* (en passant par Rio en 1992 sur l'environnement et le développement, et Pékin en 1995 sur les femmes), ont affirmé que les femmes sont des actrices incontournables du développement et que, pour qu'elles puissent agir en ce sens, il est impérieux de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, et de lutter contre toutes les discriminations qu'elles subissent.

2019 : pour un G7 féministe ?

Cette année la France organisait le G7 à Biarritz fin août, elle ne pouvait que suivre, après que l'égalité entre les femmes et les hommes ait été annoncée comme « grande cause nationale » du quinquennat. Le gouvernement a donc renouvelé le *Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes* mis en place par le Canada. Ce conseil de 35 membres composé d'éminentes personnalités mondiales engagées pour l'égalité a eu pour mission d'identifier un ensemble de lois parmi les plus favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde ; ce bouquet législatif devant être ensuite soumis aux Etats du G7, afin qu'ils s'engagent à adopter au moins une de ces recommandations, cela constituant alors le « Partenariat de Biarritz » (Notons que la méthode s'inspire sans le dire de *La clause de l'européenne la plus favorisée*, globale et contraignante, proposée par le mouvement *Choisir* aux Etats de l'UE en 2008). Le Conseil a ainsi identifié dans son rapport 79 bonnes pratiques en matière de lois pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans quatre grands secteurs : « violences, autonomie économique, éducation et santé, discriminations ».

Dans le même temps la France organisait la participation de la société civile : Le *Women 7* ou *W7*, groupe d'engagement, piloté par un COPIL coordonné par *CARE France* et *Equilibres et Populations* ; le *W7* a rassemblé des organisations des pays du G7 ou de pays en développement investies sur la question des droits des femmes et des filles. Sa mission était de travailler en relation avec le *Conseil consultatif* à tous les niveaux du processus du G7 (réunions de sherpas, réunions ministérielles et sommet du G7) pour présenter des recommandations concrètes et s'assurer que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu visible pour le grand public. Les associations féministes s'y sont invitées pour faire entendre leurs voix et demander aux dirigeants du G7 d'adopter une politique étrangère féministe¹, que ce soit via leur diplomatie ou via leur aide publique au développement.

Pour les femmes, rien de neuf avant 2020

Malgré une forte mobilisation d'associations et de femmes politiques pour un G7 féministe, tant dans le travail préparatoire qu'à Biarritz, il faut bien reconnaître que les médias n'ont pas vraiment relayé le travail du *Conseil consultatif* et du *W7*, ce dernier étant d'ailleurs particulièrement occulté. La part belle a été donnée aux dirigeants, aux propos de D. Trump ou à la visite surprise du Ministre Iranien. Récemment une journaliste avait beau jeu de dénoncer le sexisme des magazines montrant en boucle les photos des premières dames oisives, enfilant les visites culturelles dans notre belle province, pendant que leurs hommes s'occupaient des affaires du monde.

Pékin + 25, en 2020, est le prochain rendez-vous international pour les femmes ; gardons notre indépendance de pensée pour qu'il soit porteur d'avenir. L'association *Ruptures*, analysant les difficultés de l'organisation, et le peu d'effet public des propositions pointe la responsabilité des ONG françaises coordinatrices du COPIL de *W7* « **principalement concernées par le développement, pour lesquelles les politiques de genre et la démarche féministe sont secondaires** ». En réponse pour demain, et à notre niveau, le travail à venir est certainement **d'articuler plus fermement, clairement et concrètement, l'écologie et le développement durable avec notre propre objectif d'engagement pour la parité partout. C'est notre façon d'être solidaires des luttes de libération pour toutes les femmes du monde. Il nous reste quelques mois pour le faire !**

Anne-Marie Marmier, vice-présidente

¹ En 2014, la Suède est devenue le premier pays au monde à adopter publiquement ce qu'elle a explicitement qualifié de « *politique extérieure féministe* », en mettant la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes au cœur de son programme diplomatique. Cette politique s'articule autour de trois axes principaux : les droits (c'est-à-dire la promotion des questions relatives aux femmes, notamment en luttant contre la violence et à la discrimination liée au genre), la représentation (notamment le soutien à la participation des femmes à tous les niveaux des processus décisionnels) et les ressources afin d'assurer une répartition équitable des revenus entre personnes de tous sexes, que ce soit dans les budgets gouvernementaux ou les projets de développement).

Préparation Pékin+25 : Analyse et recommandations d'Elles aussi sur le rapport de la France

Sur la promotion de la participation et représentation politiques des femmes

Elles aussi a examiné la promotion et la représentation politique des femmes, la promotion et la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision, dans le rapport de mise en œuvre par la France de la Plateforme d'action de Pékin (Pékin +25).

1999-2019 : vingt ans de progrès indéniables mais des mesures encore insuffisantes, en particulier pour la composition du Sénat, de l'Assemblée nationale, des assemblées et bureaux exécutifs des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des communes de moins de 1 000 habitants. Des inégalités quantitatives mais aussi qualitatives révèlent une discrimination à l'encontre des femmes dans la sphère politique et dans les entreprises, au niveau salarial, promotionnel, dans le partage du pouvoir.

Les observations d'Elles aussi

Le Sénat

Certes avec 31,79% de femmes élues en 2017 au Sénat, on note une avancée à petits pas de leur représentation, par rapport à la situation de 2014 (25%). Soyons clair : La dernière loi de 2013 est inefficace pour réduire la sous-représentation des femmes « têtes de liste » dans ces élections, et pour lutter contre la multiplication de listes dissidentes conduites par des hommes, (à la recherche d'un siège). Cette stratégie politicienne joue contre les femmes. Enfin le scrutin uninominal et l'absence de loi sur le cumul de mandat dans la durée, favorisent la reconduction des notables bien installés (majoritairement masculins) et freinent le renouvellement des élu·e·s.

L'Assemblée nationale

Avec les élections législatives de 2017 une plus grande place a été donnée aux femmes avec 38,65% de députées. Mais rien ne garantit la pérennité de ces résultats au regard de l'objectif de parité aux prochaines élections de 2022 ! Le comportement des partis, au regard des pénalités financières en cas de non-respect de la parité de candidatures, montre que le choix de payer des pénalités est encore trop souvent préféré à la parité. Et ceci malgré la loi de 2014, qui double les retenues financières pour les partis politiques ne respectant pas les lois de parité. La parité de candidature ne garantit en aucun cas la parité électorale tant le choix des investitures est contraint par des réalités politiques territoriales qui conduisent les partis à investir des candidates dans des circonscriptions difficiles à gagner.

Enfin l'organisation des partis n'est pas constituée de bureaux exécutifs paritaires, et il devient pour une femme, plus difficile d'obtenir une investiture dans un jeu de cooptation masculin. Dans la mesure où les partis reçoivent de l'argent public, la loi devrait les contraindre à appliquer la parité au sein de leur organisation. Quant au

type de scrutin, il serait opportun de se référer à un scrutin binominal dont l'efficacité a été démontrée pour les élections départementales. Enfin la révision de la Constitution sur le principe de la parité pourrait garantir la juste représentation des femmes. Mais encore faut-il convaincre les parlementaires !

Les assemblées locales et leurs exécutifs

Depuis la loi 2000, à celle de 2013 (relative à l'élection des conseillers départementaux, instaurant le scrutin binominal, des exécutifs départementaux paritaires, le scrutin de liste paritaire avec une alternance stricte pour les communes 1 000 habitants et plus,) les assemblées se sont peu à peu féminisées. Mais le pouvoir est loin d'être partagé entre les femmes et les hommes avec 16% de femmes maires (2014), 8% de femmes présidentes d'intercommunalités (2017), 10% de femmes présidentes de département (2015), 17% de femmes présidentes de région (2015). Il est temps d'abandonner le scrutin de liste avec vote préférentiel et panachage pour les communes de moins de 1000 habitants, et d'harmoniser les modes de scrutin des élections municipales, (scrutin de liste paritaire alternée). Quant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, en 2014, ce sont les communes de 1000 habitants et plus (27% des communes), qui ont envoyé dans les conseils communautaires 44% de conseillères, les autres seulement 20%. L'enquête d'Elles aussi de 2017, sur la parité dans les EPCI, a révélé un entresoi masculin, tout particulièrement dans les fonctions d'exécution en quelques chiffres : 7,5% de présidentes, 18% de femmes dans les exécutifs (présidence et vice présidences), 31% de conseillères communautaires. La loi actuelle autorise le cumul à deux mandats dont une fonction à la tête d'un exécutif local (maire, président), plus éventuellement une fonction dans un EPCI. Ne faut-il pas remettre en question ce cumul ?

Dans la logique actuelle de réduction du cumul des mandats, pourquoi ne pas freiner localement la concentration des pouvoirs ? Les fonctions de maire et de conseiller communautaire ne doivent ni se confondre ni s'opposer, et favoriser une articulation des gouvernances des communes, avec celle de l'Intercommunalité, dans l'esprit de l'intérêt général des populations et des territoires. Il convient dès lors de modifier les règles de fonctionnement des EPCI, pour une plus large transparence, une réelle communication et participation des populations et une meilleure articulation des missions communales et intercommunales. Supprimer le cumul de mandats locaux oblige à la création d'un statut de l'élu-e, gage de sécurité, de validation des acquis et expériences du mandat local pour un retour facilité à l'activité professionnelle.

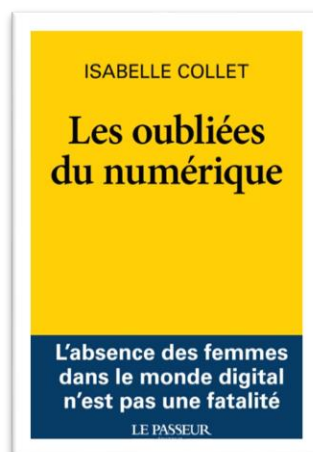
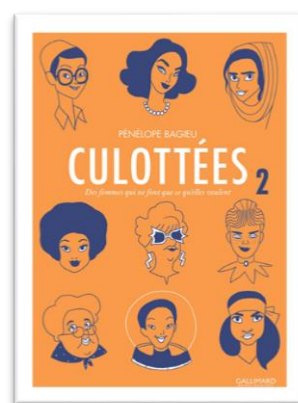
La démocratie paritaire locale nécessite une harmonisation des modes de scrutin pour l'ensemble des communes quelle que soit leur taille, et réclame un nouvel ordre politique local.

Les conseils d'administration des entreprises

La loi Copé-Zimmermann de 2011, fixait pour 2017, un objectif de 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées, et celles de plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros. L'efficacité de la loi (42% de femmes dans les Conseils d'administration des entreprises du SBF 120) tient en grande partie aux sanctions dissuasives mises en place avec pénalités financières pour les administrateurs, et annulation de nouvelles nominations en cas de non-respect de ce quota. En 2020 cette obligation sera étendue aux entreprises de 250 salariés. Reste à savoir si les mêmes moyens conduiront aux mêmes effets. Si ces mesures vont dans le bon sens, elles conduisent toutefois à s'interroger sur la représentation des femmes dans les postes de Direction, apanage des hommes. Quant à l'index de l'égalité entre les femmes et les hommes (loi de 2018) mis en place en 2019 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés, ses effets risquent d'être très insuffisants pour produire une parité dans les comités directeurs. Se posera très vite la qualité d'un contrôle rigoureux et systématique de l'application de cette loi.

La parité dans les instances politiques est un vecteur majeur pour aboutir à une égalité entre les femmes et les hommes dans le champ économique et social. Et pour une réelle parité, une législation contraignante s'avère plus que jamais nécessaire.

Reine Lepinay, co-présidente



**Elections municipales et communautaires de 2020 :
Le plan d'action d'Elles aussi, un appel aux élu·e·s, des rencontres citoyennes**

APPEL 2020 CHANGEONS LA DONNE!

16% de femmes maires, 8% de présidentes. La démocratie locale n'est pas encore paritaire. L'humanité est pourtant faite d'autant de femmes que d'hommes...

Nous avons exercé avec bonheur les responsabilités de conseiller·ère·s, d'adjoint·e·s, maires, président·e·s ou vice-président·e·s d'intercommunalités, de parlementaires. Nous avons été têtes de listes.

Transmettons nos savoirs d'expérience. Encourageons les femmes à se présenter en 2020.



CITOYENNES AUJOURD'HUI MAIRES DEMAIN

ELU·E·S

REJOIGNEZ- NOUS

Signez l'Appel 2020

Créons ensemble un mouvement, avec les groupes locaux d'*Elles aussi* et leurs partenaires (tels que des associations d'élus·es et des associations promouvant les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes), pour qu'en 2020, un plus grand nombre de femmes s'engagent dans la vie locale et la renouvellent ; pour des femmes élues plus nombreuses à des postes de décision, en capacité de piloter ou d'influer sur les projets collectifs : maires, adjointes, présidentes et vice-présidentes d'intercommunalités.

L'apport des femmes est une richesse pour la collectivité

Fédérons localement les énergies de celles et ceux qui partagent l'objectif d'une démocratie paritaire aboutie. Construisons pour les futures candidates un vivier de soutiens et de conseils. Élu·e·s, ancien·ne·s élu·e·s, parlementaires, signez l'Appel 2020 pour marquer votre engagement à soutenir les femmes dans leur projet de candidature.

Vos acquis d'expérience sont précieux, partageons-les

CITOYENNES PARTICIPEZ

Des rencontres publiques ou inter-associatives dans les territoires

Afin d'inciter les femmes à se présenter aux élections : des rencontres citoyennes et des débats, des forums, des rencontres entre élues et associations, pour « donner envie aux femmes de s'engager », en témoignant des bonheurs et difficultés d'un mandat ; des échanges avec des élu·e·s expérimenté·e·s, des signataires de l'Appel 2020, qui pourront donner des réponses tirées de leur vécu aux questions ou hésitations exprimées par les femmes avant d'être candidates.

Des ateliers thématiques à la demande

Afin de soutenir l'engagement des femmes : des séances de formation pour répondre aux besoins exprimés lors des premières réunions, et s'approprier concrètement les outils nécessaires, en partenariat avec des organismes de formation dédiés à la formation des élu·e·s (tels que *Élues locales...*) ou, selon les possibilités, organisées par les associations locales de femmes élues du réseau *Elles aussi*.

Premières dates de rencontres

À Cherbourg, le 5 septembre : un Atelier animé par Femmes et élues de la Manche
À Orléans, le 19 septembre : une Conférence par l'antenne Centre-Val de Loire
À partir du 21 septembre : des Rendez-vous, proposés par Femmes élues de l'Isère
À Raismes, le 21 septembre : une Rencontre à l'initiative de l'antenne des Hauts de France
À Issenheim, les 28 et 29 septembre : un Forum organisé par Femmes d'Alsace
À Lyon, le 5 octobre : une Rencontre citoyenne organisée par l'antenne Auvergne-Rhône Alpes (AURA)

Nous remercions les parlementaires, les élu·e·s et ex-élu·e·s dans les territoires, les femmes en responsabilité dans le secteur privé qui ont déjà apporté leur soutien et signé l'Appel 2020.

Pour signer l'Appel : www.ellesaussi.org

Le Plan d'action d'Elles aussi : Des rencontres citoyennes dans les territoires

5 septembre 2019 à Cherbourg-Octeville

Après une conférence de presse en juillet pour annoncer la manifestation, l'association **Femmes et élues de la Manche** dont la présidente est **Huguette Legros** et la députée de la Manche **Sonia Krimi** ont co-organisé « **L'atelier échanges, citoyennes aujourd'hui, maires demain !** » à la mairie de Cherbourg-Octeville

19 septembre 2019 à Orléans

L'antenne **Elles aussi Centre-Val de Loire** dont la responsable est Danièle Bouchoule a organisé une conférence de presse à l'Hôtel de région avec la participation de la Conseillère régionale déléguée à l'égalité femmes-hommes et de la Directrice régionale aux droits des femmes.

Il y eut une présentation du plan d'action puis des élues ou ex-élues invitées (une douzaine) qui sont ou furent maires, adjointes sur une délégation non stéréotypée, conseillère en binôme du conseil départemental, présidente, vice-présidente, parlementaire ont donné des témoignages sur leur mandat.

Des projets de rencontres dans le territoire ont été envisagés et l'Appel 2020 a reçu des signatures supplémentaires.

21 septembre 2019 à Raismes (Nord)

L'antenne **Hauts de France** dont la responsable est Véronique Genelle-Nonque avec les référentes territoriales Sonia Benbarek-Bertin et Sabine Hebbar, a organisé une rencontre à Raismes (Nord) pour mettre en œuvre le plan d'action : « **Municipales 2020 : Citoyennes aujourd'hui, maires demain** ».

Partager notre expérience, préparer notre engagement, échanger nos idées, découvrir de nouvelles pratiques.

Après des ateliers tenus le 1^{er} juin dans le Nord et le 2 juillet dans le Val d'Oise, d'autres sont prévus dans le Pas de Calais : à Béthune en Novembre et à Ecques (CC de St Omer).

28 septembre à Issenheim (Haut-Rhin)

Femmes d'Alsace organise un Forum d'Information et des ateliers d'échanges sur le thème « DEVENIR FEMME ELUE, pourquoi pas vous ? Pour mieux connaître le rôle et les missions d'une élue.

5 octobre à Lyon (Rhône)

L'antenne **Auvergne-Rhône Alpes** organise à l'Hôtel du département une rencontre citoyenne : « **Citoyenne aujourd'hui, maire demain, je me lance !** » avec une table ronde de témoignages d'élues locales et de parlementaires du Rhône, un atelier participatif avec mises en situations interactives et une visite des locaux du Conseil départemental.

Interventions prévues de : Michèle Vullien (sénatrice et ex-maire de Dardilly, conseillère de la métropole de Lyon), Annie Guillemot (sénatrice et ex-maire de Bron, conseillère de la métropole de Lyon,), Elisabeth Lamure (sénatrice et ex-maire de Gleizé) (sous réserve), Anne Brugnera (députée et conseillère de la métropole de Lyon), Christiane Agarrat (conseillère départementale et VP de la communauté de communes des vallons du Lyonnais), Florence Perrin (VP de la communauté de communes des vallons du Lyonnais), Elise Michallet (exploitante élue à la chambre régionale d'agriculture), Fouziya Bouzerda (présidente du SYTRAL),Thérèse Rabatel (adjointe au maire de Lyon chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et conseillère de la métropole de Lyon). Des contacts sont pris pour répéter l'opération dans l'Ain, la Drôme et l'Ardèche.

Toni Morrison - Un regard sur le racisme et l'étranger

Toni Morrison, autrice américaine universellement reconnue et seule femme noire à avoir reçu le prix Nobel de littérature (1993) est morte cet été à 88 ans.

Une vie de femme libre, révoltée et engagée.

Née dans une famille ouvrière et petite fille d'anciens esclaves, elle passe son enfance dans le ghetto de Lorain petite ville de l'Ohio, vouée à la sidérurgie. Boursière, elle fait de brillantes études de littérature et commence une carrière d'enseignante. Brièvement mariée à l'architecte H. Morrison, elle s'établit à New York avec ses deux fils, après son divorce en 1964. Elle enseigne alors à l'université d'Etat de N-Y, elle est aussi éditrice chez *Random House* où elle promeut et valorise la littérature noire. Elle sera ensuite professeure à l'Université de Princeton près de 20 ans et jusqu'à sa retraite en 2006.

Son premier roman *The bluest eye* paraît en 1970, mais elle ne sera vraiment connue en France qu'avec la publication de *Beloved* (prix Pulitzer 1988), l'histoire tragique de Seth hantée par le destin de sa fille qu'elle a égorgée pour qu'elle échappe à sa condition d'esclave, histoire inspirée par une coupure d'un journal de 1856 « Une visite à la mère esclave qui a tué son enfant ». Son œuvre explore les différentes faces de l'expérience noire aux Etats-Unis ; race, esclavage, inceste, viol, tendresse et rédemption traversent ses écrits, poétiques ou violents. Elle puise dans l'histoire africaine-américaine, les récits d'esclaves, la matérialité des vies de celles et ceux qui vivent étrangers chez eux, dans un réel qui les nie de toutes parts – l'Amérique de la ségrégation.

L'origine des autres

Toni Morrison a donné en 2016 une série de conférences à l'Université de Harvard sur « la littérature de l'appartenance » dont la traduction française est parue sous le titre *l'origine des autres*². Elle y déploie des analyses historiques, psychologiques et littéraires pour mettre au jour la construction du racisme et ses arguments pour établir et entretenir la domination d'une seule catégorie d'individus. Le privilège Blanc est l'objet d'un examen qu'elle ouvre d'entrée à la comparaison : « *la race a été un critère constant de différenciation, tout comme la richesse, la classe sociale et le genre, dont chacun est affaire de pouvoir et de nécessité de contrôle.* » ; ou encore : « *comment devient-on raciste, sexiste ? On apprend à fabriquer l'Autre non par des conférences ou par instruction, mais par l'exemple.* »

En faisant retour sur son travail d'écrivaine : écrire à partir des profondeurs vécues du racisme tout en déjouant ses modalités les plus intimes pour s'échapper du regard dominant, cesser de penser, se sentir, ressentir, agir et créer en référence à cette domination. Elle nous ouvre ainsi un chantier pour réfléchir et penser les homologues et les liens entre racisme, misogynie, sexisme et leurs effets sociaux. Après Angela Davis et son livre *Femmes, race et classe*³, elle nous invite subtilement à explorer cette trilogie au-delà des discours féministes actuels sur l'intersectionnalité.

Anne-Marie Marmier, vice-présidente



²Toni Morrison, *L'origine des autres*, Christian Bourgois, Paris, 2018

³Angela Davis, *femmes, race et classe*, Des femmes, Paris, 1987, 2007 (rééd)